

David Potter
 Inventaire des lettres missives de François Ier
 [1547]

<https://cour-de-france.fr/article7051.html>

Destinataire	Lieu	Date	secrétaire	source
1. Nicolas La Croix, sr de Buscodon		I		M : impr : Ribier, I, p.607
<p>Monsieur de Buscodon, j'ay veu par vos lettres la constance dont le Landgraue délibère vser, & le mépris qu'il fait de la pusillanimité du Duc de Vitemberg & de ceux de Francfort, dont je ne sçauois assez louer son bon jugement & magnanimité; mais puis qu'ainsi est qu'il a donné tel ordre ès Villes & Places de son païs, que l'Empereur ne luy peût porter aucun dommage : le principal de ce qui luy reste à faire, est de conforter ses amis & alliez à faire le semblable, & de se joindre & vnir avec eux ; en sorte que l'Empereur n'ait moyen de les offenser : & mesmement les Villes fortes qui ne se sont encore laissées aller à la volonté de l'Empereur, comme Constance, Lindav & Strasbourg, lesquelles outre leur force & bonne prouision de gens de guerre & autres choses nécessaires pour leur défense, ont de si bons voisins, que si l'Empereur les voit fermes & constantes à entretenir la liberté, il ne les osera attaquer : & est chose incroyable que gens de telle puissance & de bon entendement veuillent plutôt employer leurs biens pour se précipiter & mettre en seruitude, que de les employer à la conseruation de leur liberté qu'eux & leurs Prédécesseurs ont toûjours eu en si grande réputation: & doiuent principalement considérer que l'Empereur n'a pas pour cette heure beaucoup de forces, ny moyen d'en assembler à cause de la dépense qu'il a faite cette année passée, & qu'il ne sçauoit recourir deniers, si ce n'est de ceux qui craindront plus ses menaces & illusions que sa force; dauantage je suis aduertie de Venise par les nouvelles qu'ont eu les Venitiens & aussi les Marchands Ragusiens qui trafiquent à Venise, que le Grand Seigneur a fait proclamer depuis le premier jour de Ianuier dernier passé par toutes ses Prouinces, que chacun de ceux qui ont solde de luy, ayent à se trouuer aux lieux & temps qu'il leur a assigné, & qu'après de Bellegarde(1) on traueille à faire des Ponts afin que l'Armée puisse passer le Danube; tellement que pour le plus tard son Armée pourra estre en Hongrie au commencement de Mars, & estime-l'on ladite Armée la plus grande que l'on luy ait jamais veu assembler. Je ne veux aussi obmettre comme les Italiens qui s'en sont retournez au seruice de l'Empereur, sont si mal contens qu'il ne faut point estimer que pour l'année prochaine il en puisse recouurer : & d'autre part l'Ambassadeur de l'Empereur est party d'avec le Pape, qui luy a résolument déclaré qu'il ne luy fournira pas vn seul denier, & qu'il a assez à faire à se défendre du Turc du costé d'Italie. Au demeurant vous pouuez asseurer le Landgraue qu'il n'y aura point de faute que je ne tienne ce qu'on luy a promis de ma part ; mais que je voudrois bien que de leur costé ils aduisassent quelque bon moyen de leur faire tenir mon argent seurement, afin qu'il ne puisse estre détroussé par l'ennemy qui s'en pouroit grandement aider. I'ay certaine fiance à la magnanimité de ces deux Princes ; c'est à sçauoir du Duc de Saxe & dudit Sr. Landgraue, qu'ils obserueront tres bien ce qu'ils m'auront promis : & mesmement qu'ils ne feront aucun Traité avec l'Empereur sans m'en aduertir & sans m'y comprendre, & serra besoin que ladite compréhension soit avec clause expresse, que si l'Empereur me vouloit faire la guerre, ils tiendront le Traité pour rompu & la guerre ouuerte contr'eux comme contre moy. Enquoy faisant ils me trouueront le meilleur & plus entier amy qu'ils ayent jamais expérimenté : & en outre vous aduertirez ledit Sr. Landgraue, comme ma leuée de Suisses est preste à partir en bon ordre, & qu'au premier jour d'Auril je fais assembler sur mes Frontières deux mille cinq cens hommes d'armes, & enrouler douze cens</p>				

hommes de pied qui sont prest à marcher, & en estât de seruir à la guerre au premier jour que je feray publier, & suiuant ce que vous m'auuez écrit du bon & sage conseil que le Landgraue me donne : j'ay recouuert de nouveau en Allemagne vn bon & vaillant Capitaine, qui m'a promis de mener à mon seruice six cens Lansquenets gens aguerris ; & selon que je verray qu'il sera besoin j'en feray encore plus grande leuée, & pareillement de gens de Cheual où je le prieray de mander suiuant l'offre qu'il vous en a faite, dont vous le remercierez bien fort de ma part, & enuoierez à BasseFontaine le double de la dépeschë que ie vous fais présentement afin que vostre negotiation soit vniforme, & qu'il entende comme je veux que se fasse cette compréhension : priant Dieu, &c.

(1) Belgrade

2. Jean de Morvilliers	Villers-Coterets	4-I		CR : BnF, fr.16088, fo.21r
------------------------	------------------	-----	--	----------------------------

Monsr de Morvillier, je receuz le premier jour de ce moys vostre lettre du xiiije du passé, par où j'ay entendu les propoz que vous a tenuz l'euesque(1) dont elle faict mention. Surquoy j'ay commandé à mon cousin l'admiral vous faire la responce telle que vous entendrez, qui me gardera vous en dire autre chose, sinon que je vous pryé adviser de conduyre et guyder ceste affaire le myeulx que vous pourez pour l'yssue que vous scavez que j'en desire et m'advertir d'heure à autre de ce que s'y fera et s'en peult esperer. Je vous ay envoyé depuys huict ou dix jours par le moyen de mon cousin le prince de Melphe la depesche du sr d'Aramon, qui s'en va par Suisse pour la garder jusques à son arrivee aupres de vous. Advertissez moy incontinant si vous l'aurez receue et taisez son voyage le plus que vous pourez. Priant Dieu etc.

note en marge : «Receues le xiiije»

(1)Lettre du même jour de l'amiral d'Annebault sur les propos tenus par l'évêque de Capo d'Istria (Pietro Paolo Vergerio, nonce du pape en Allemagne, représentant du roi de France à Worms, 1540 et avec Contarini au colloque de Regensburg en 1541) sur l'opportunité qu'il voit de faire entrer la seigneurie de Venise en ligue deffensive. L'amiral dit que «j'ay tant oy recommandé le devocion qu'il porte au bien des affaires du Roy et l'estime tant affectionné à luy que j'estime qu'il n'en parle sinon pour ce qu'il desireroit veoir les affaires dud sr d'autant advantaigez.» [ibid., fo.21r]

3. Jacques Mesnage	Villers-Coterets	6-I	Laubespine	O: Puttick et Simpson, <i>Catalogue of Autograph Letters / Coll Donnadiu</i> , 1847; no.102 <i>Morrison Coll</i> , II, p.143 no.14
--------------------	------------------	-----	------------	--

Le porteur que Mesnage a envoyé a informé le roi de la manière par laquelle les serviteurs de l'empereur ont pillé sa tente et volé ses biens. Ces choses ayant été faits auparavant, il faut que Mesnage parle à l'empereur pour en faire instruction et que la chose ne se répète.

4. Jacob Sturm	Villers-Coterets	7-I		C: AM Stras. Thom Arch 54, no.1a (PC-IV, n)
----------------	------------------	-----	--	---

Ne se trouve pas maintenant aux archives St-Thomas.

5. La ville de Strasbourg	Villers-Coterets	7-I	Laubespine	O: AM Stras, V.D.G (archives du conseil des XIII) . II 84a, no.23 (PC-IV no.518)
---------------------------	------------------	-----	------------	--

Messieurs, je renvoye pardela le sieur de St Ayl(1) present porteur pour resider aupres de vous affin de me faire ordinairement entendre l'estat, en quoy seront les affaires de dela, et

vous dire de mes nouvelles, dont je suis seur, que vous scaura rendre bon compte, qui me gardera vous faire pluslongue lettre, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Villers coste Raiz le vije jour de janvier m vc xlvj.

(1)Etienne Lorens, sr de Saint-Ayl

6. Philippe Landgrave de Hesse	Villers-Coterets	13-I	Laubespine	O: SA Marburg-PA-1837-fo.21
--------------------------------	------------------	------	------------	-----------------------------

Mon cousin, j'envoye pardevers vous le sr de la Croix mon vallet de chambre ordinaire present porteur pour aucunes choses que vous entendrez de luy et que je luy ay donné charge vous dire. Vous priant tant affectueusement que je puis le croire de ce qu'il vous dira de ma part tout ainsi que vous feriez moy mesme. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Villiers Costeraiz le xiije jour de janvier m vc quarante six.

7. Christophe Richer	Villers-Coterets	21-I	Bayard	O : AE Acq extr.12-52, fo.142-3
----------------------	------------------	------	--------	---------------------------------

Monsieur Richer *deppuis la depeche que vous ay faicte par Langlar et oultre tous les propos que je vous tins à vostre partement (1) du faict d'entre le Roy de Dannemarch et les Escossoys touchant le mariage, i'ay eu continuelz advertissemens des grans preparatifz que le Roy d'Angleterre faict par mer et par terre pour courir sus ausdictz Escossoys au prochain temps nouveau et depuis deux jours eu lettres du sieur de La Garde et de mon ambassadeur qui sont en Angleterre comme la guerre est arrestee et conclutte entre les Anglois pour invahir ledict pais d'Escosse des le mois d'avril si tant est que le Roy d'Angleterre puisse avoir certaine assurance dudict Roy de Dannemarch, ce qu'il se promect obtenir facilement et d'avantage l'induire et persuader de telle sorte qu'il l'assistera, aydera et favorisera à ladicte entreprise d'Escosse, de manière qu'il semble [tmme ?] deppende entierement de la disposition en quoy ledict Anglois trouvera en cella ledict Roy de Dannemarch, sur lequel je vous puisse assurer qu'il [bq sone] entier fondement ou à ladicte expedition et dict on qu'il adresche gens expres devers ledict Roy de Dannemarch pour cest effeyt. Et encores que ce soit chose à quoy je ne puisse aiseement croire que ledict Roy de Dannemarch se laisse facilement co / nduire si esse que [pour] estre de l'importance dont elle est et que je ne vouldrois pour riens veoir advenir, pour plusieurs raisons que vous scaurez assez considerer, je vous en ay bien voullu advertir, vous priant mettre toute la peine et dilligence que vous pourrez pour entendre s'il [y] en sera quelque chose et pour [uomr ae ce cotp] employer les moyens que vous pourrez luy remonstrant tres bien le danger que cella traine et que par adventure ceulx qui le recherchent de la cella le font plus par intelligence d'aultruy que aultrement et pour le mettre en despense et d'autant le te[n]ir plus foible pour apres plus facilement [eson] dommage [ies], choses qu'ilz ont pieca machinees à l'encontre de luy, lesquelles ne sont pas si secrettes comme ilz les pensent, avec toutes les autres persuasions dont vous vous pourrez adviser, de facon que cella n'advienne poinct, mais au contraire faire tout ce que vous pourrez pour le persuader et conduire s'il est possible aux choses contenues en vostre instruction, m'advertissant le plus souvent qu'il vous sera possible de la volonté en laquelle [il] sera et comme vous le trouverez disposé et n'y aura que bien que quant vous pourrez vous [en] advertissiez mon / ambassadeur qui est en Escosse affin que l'on ne leur puisse poinc[t] donner d'allarme aul[cun]e de ce costé là. Pryant Dieu, Monsieur Richer, qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Villiers costé Retz, le xxj^e jour de janvier m v^c xlvj.*

(1) Richer reçut ses instructions en retournant à Danemark le 6 novembre 1546 (*Mémoires du sieur Richer*, Camuzat, fo.15-16)

8. Jean de Morvilliers	Villers-Coterets	26-I		CR: BnF, fr.16088, fo.26r-v ; extrait:Charrière I, p. 640 (sous la date du 6-I)
<p>Monsr de Morvilliers, j'ay receu vostre lettre du iiii^e de ce moys, depuis laquelle sont arrivez pardevers moy le chlr d'Albice et M^c Pierre Hogius,(1) par lesquelz j'ay esté adverty tant du costé de Levant que les choses dont avez donné charge aud. Hogius ; et quant et quant aux nouvelles que avez eues du gentilhomme qui a cy devant esté en Levant qui a tousiours eu le vent contaire, outre qu'il soyt arrivé en seuretté au lieu où je l'envoye. Parquoy, de ce que vous entendrez, vous ne fauldrez de m'en advertir. Au surplus, je vous advise que depuys Noel je vous ay envoyé quatre depeschés pour le sr d'Aramon. Et d'aültant que la premiere qui vous a esté depeschée par la voye de mon cousin le prince de Melphe est de bien grande importance, car sa principale charge estoit contenue en icelle, je vous pryé m'advertir si l'aurez receue, ensemble les autres et pareillement si led. sr d'Aramon sera arrivé vers vous. Car je desire grandement entendre de ses nouvelles et que son voyaige se puisse faire et parfaire en la plus grande seuretté et dilligence que faire se pourra. J'ay veu ce que me faictes scavoir de ce differend qui est survenu entre le pape et les Veniciens, qui n'est tel que ne se puisse avecques faciles moyens accorder et paciffier. Vous priant me faire tousiours entendre de voz nouvelles et de tout ce que vous entendrez ainsi que avez bien et songneusement faict jusques icy. Priant Dieu, monsr etc.</p> <p>[P.S.] Si led. d'Aramon estoit passé lors de la reception de la presente, vous luy ferez tenir son pacquet le plus seurement et dilligemment qu'il vous sera possible.</p> <p>(1) Chevalier d'Albisse/ Albizzi ; Hogius, secrétaire de l'ambassade à Venise.</p> <p>Dans sa dépêche du 5 février Morvilliers note que dans la lettre du Roi du 26 janvier celui-ci écrit que depuis Noel il a envoyé 4 dépêches pour Aramon, qui est parti de Lyon le 18 décembre (ibid., fo.26v).</p>				
9. La ville de Lyon	Nanteuil	28-I	Bochetel	CR : AM Lyon, BB 64,fo.299v
<p>De par le Roy.</p> <p>Treschers et bien amez, nous escripvons à nostre amé et feal gentilhomme ordinaire de nostre chambre le seigneur de Saint André, chlr de nostre ordre et nostre lieutenant general à Lion, vous dire aucunes choses à quoy nous vous prions vous employer et croyre led. seigneur de Saint André de ce qu'il vous exposera sur ce, et vous nous ferez service tresagreable en ce faisant. Donné à Nanthueil le vingthuictisme janvier mil cinq cens quarante six.</p> <p>Présentée par le sr de Saint-André le 12 février.</p>				
10. Jean d'Albon, sr de Saint-André, gouverneur de Lyon	Nanteuil	28-I	Bochetel	CR : AM Lyon, BB 64, fo.299v-300v
<p>Monsieur de Saint André, pource que je veoy que l'empereur a tousiours les armes en la main et qu'il me semble encoures que nous soyons amys, que je ne scauroye myeulx faire pour la seuretté de mon estat et pour luy oster la vouldté s'aucune en avoit d'entreprendre quelque chose sur mon royaume que de faire tresbien fortiffier mes places. A ceste cause, je vous prie incontinant ceste lectre receue vous retirer à Lyon et là avec le lieutenant general du Peyrat(1) aviser le moyen qu'il y aura de faire envers les habitans dud. Lion qu'ilz soient</p>				

contens d'eulx fortiffier leurd. ville et fournir aux fraiz qui y seront necessaires, pour cella fait, assembler les principaulx d'icelle ville et apres leur avoir presenté les lettres de creance que je leur escriptz, leur remonstrer secretement la seureté que amenera à leurs personnes, biens et richesses la fortiffication d'icelle ville. A laquelle pour les grandes et extremes despences que j'ay à supporter tant es fortiffications des autres places fortes que je faiz faire en grand nombre que pour les autres affaires que j'ay sur les bras, je ne pourroys fournir, avec toutes les autres honnestes remonstrances et persuasions que aurez advisees, de sorte que s'il est possible vous les persuadez de se fortiffier d'eulx mesmes et d'en pourter la despense. Vous advisant que j'escriptz presentement à Saint Remy que, apres avoir satisfait aux autres choses et affaires que je luy mande, il se retire pardevers vous pour adviser les lieux audict Lion, mesmes de Saint Just, que sont les plus necessaires à fortiffier, affin d'y faire besogner le plus diligemment qu'il sera possible. Et sur ce Monsr de Saint André, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Nanthueil la vingthuictiesme jour de janvier mil cinq cens quarante six.

Présentée le 12 février.

(1) Jean du Peyrat, lieutenant-général du sénéchal de Lyon.

11. Sébastien de Laubespine, abbé de Bassefontaine		I		M: BnF, fr.6553, fo.27; Ribier, I, p.609
--	--	---	--	--

Monsr de Bassefontaine, j'ay veu par voz lettres du xxvj^{me}, comme vous vous estes prudemment porté en la charge que vous avez eue pardelà, et sceu si bien ensuivre mon intention qu'il n'est possible de mieulx. Par quoy j'ay depesché ce porteur en toute dilligence pour vous advertir de mon voulloir, qui est que vous demourez encores par de là avecques le prince ellecteur jusques à ce que vous aurez aultre nouvelle de moy. Et si vous estes en chemin je vous pryé {ne faillir à} vous en retourner par devers luy et achever de conduire ceste affaire ainsi que vous l'avez tresbien commancé, {mais vous memoirez par ce porteur ou aultre ce qu'aurez à me dire.} Et soyez assurez que vostre demeure par delà vous servira de grande recommandation envers moy et que les services que vous me ferez en cest endroit vous seront tresbien recongneuz. Et entendez que le plus grant service que vous me puissiez jamais faire, c'est de trouver moyen que la guerre s'entretienne en Allemaigne contre l'empereur {et m'advertissez à toute heure de ce qu'il vous semblera se devoir faire pour venir à cest effect}. Car cela peult grandement servir à mes affaires comme vous povez entendre. Et quant à l'argent dont vous m'avez escript par voz precedentes lettres, je trouve bon que l'on ne s'arreste point à l'obligation des villes pour ne descouvrir l'affaire, et aussi que le principal est d'entretenir ce peuple là en guerre et le garder de se laisser aller aux illusions de l'empereur, qui n'a pour ceste heure, comme j'ay entendu, gueres de gens ensemble. Et avecques ce, l'on dict que la pape renvoye querir ces gens et par ainsi si led. Ellecteur et le Lantgrave et les villes maritimes {comme Constance, Lindau[?] et Strasbourg, qui ne sont point laissez aller à la volenté de l'empereur}, demeureront encores en unyon et amytié et pareillement [les citez] prochaines des srs des ligues. Ilz seront ensemble assez fortz non seulement pour resister aud. empereur, mais pour le faire venir à la raison. Pareillement je vous vueil advertir que je trouveroys avantageux pour {led. prince et Lantgrave} de retirer en leur amytié et intelligence le duc Morice s'ilz en pouoyent prendre bonne seureté. Et est aussi à considerer que si les villes qui se sont rendues à Bus.... estimans les forces de l'empereur beaucoup plus grandes qu'elles ne sont, verroyent prosperer l'armee du prince ellecteur et du Lantgrave ensemble des aultres villes qui ne se sont voullu soubzmectre à sa servitude, ou l'on {voit evidement que led. empereur veult reduyre la

Germanie}, que volontiers se mectroyent hors de lad. servitude, qu'ilz trouveront tant ennuyeuse qu'il sera difficile que la puissent souffrir.(1) Faictes le contenu de ce present memoire sans vous arrester à ce que je vous escrips sans chiffre.

(1)les mots suivants omis par Ribier

12. Christophe Richer	S-Germain-en-Laye	I/II		M : impr, Ribier I, p.606-7
-----------------------	-------------------	------	--	-----------------------------

Monsieur Richer, ayant esté aduertiy par mon Ambassadeur en Escosse, que la Reyne Mere & le Gouverneur d'Escosse auroient à plaisir que l'on traïstast du Mariage de la jeune Reyne d'Escosse auec le fils du Roy de Dannemarck : à cette cause pour la singulière affection que je porte audit Roy de Dannemarck : je vous en ay bien voulu écrire pour l'en aduertir, estimant que cela pouroit estre aduantageux à luy & à ses successeurs, & que c'est le plus seur & le meilleur moyen pour recourir ce qu'il prétend luy appartenir ; & pour de plus en plus luy demonstrier la vraye & singulière affection que j'ay au bien & prospérité de ses affaires ; je ne luy veûs celer les aduertissemens que j'ay, que l'Empereur est délibéré de luy faire la guerre s'il peût appointer avec la Germanie, & que desja avec ceux de la haute Germanie qu'il a pû appointer, il a fait mettre Articles exprés qu'ils luy aideront contre ceux qu'il a querelles & prétentions ; & pour venir à cét effet il accorde toutes choses, pourueu qu'il recouure argent pour y mener & pratiquer vne Ligue où sont entrez ceux de Bauieres & de Brandebourg: Et quant au Palatin, ledit Roy de Dannemarck juge ce qu'il en doit espérer. Pour remédier à tels inconueniens, & pour reprimer cette ambition & conuoitise de dominer qu'a l'Empereur, il me semble que le Roy de Dannemarck deuroit auoir grande considération à maintenir le Duc de Saxe Electeur, qui est encore en armes le plus fort contre ses ennemis avec lequel veût tenir ferme le Landgraue ; ensemble les Villes Maritimes, & quelques autres Villes de la haute Germanie : comme Constance, Lindav & Strasbourg. Lesquels Princes & Villes qui sont de mon ancienne alliance je n'abandonneray, mais leur donneray secours ; & tant plus volontiers si je sçay que le Roy de Dannemarck soit résolu de les vouloir aider à la conseruation de leur liberté, laquelle luy est de tresgrande importance : car il peût bien s'asseurer que quand l'Empereur le trouuera destitué de ses ennemis & alliez, il ne faudra à luy courre sus, & qu'il n'a jamais attendu & n'attend autre chose pour le surprendre. Sur quoy le Roy de Dannemarck, par son sage & prudent jugement prendra telle réflexion qu'il connoistra estre profitable & aduantageuse pour ses affaires, qui est ce que principalement j'en désire, comme son vray, parfait & entier amy, tel qu'il me trouuera toujourns : priant Dieu, Mr. Richer, qu'il vous ait en sa garde, &c.

13. La ville de Strasbourg	S-Germain-en-Laye	6-II	Bochetel	O : AM Stras., II 84A, 24
----------------------------	-------------------	------	----------	---------------------------

François par la grace de Dieu Roy de France. Treschers et grans amys, nous envoyons le sr de Mandosse nostre conseiller et premier maistre d'hostel pardeuers vous pour vous dire aucunes choses de nostre part, desquelles nous vous prions le croyre et luy adjoûter toute telle foy que feriez à nostre propre personne. Priant à tant Dieu, treschers et grans amys, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Saint Germain en Laye le vje jour de fevrier l'an mil cinq cens quarante six.

14. Jean de Morvilliers	S-Germain	7-II		CR: BnF, fr.16088, fo.30v- ; M : fr. 6553?; impr, Ribier, I, p.610 (de la minute)
-------------------------	-----------	------	--	--

Monsr [de Moruilliers], j'ay {receu vos lettres du xxiiiije du passé et} veu {bien au long} ~~par vos lettres~~ les propos qui on esté entre l'evesque de Capo d'Istrie et vous. Et le tout veu, il me semble qu'il fault actendre que la Seigneurie {de Venise} ~~d'elle~~ mesme treuve bon d'entrer en

Ligue. Bien vouldroye je que si vous rentrez en propoz avec led. ~~Euesque~~ Capodistrye, {et} que vous peussiez entendre de luy quel moyen il pense {pour venir à} ~~le plus propre pour~~ faire plus estroicte confederation avec {ques} ~~la~~ {icelle} Seigneurie ; laquelle confederation il {se} juge leur estre chose tres utile (1) [& afin que vous entendiez les propos que j'en eüs avec l'Ambassadeur qui s'en retourne presentement par delà ; je luy ay dit que je suis maintenant grâces à Dieu hors de toutes guerres & affaires, n'ayant regard pour cette heure à autre chose qu'à fortifier & munir mes Villes & Places de Frontière : & quant à ladite Seigneurie que je luy porte si grand' amitié, que quand ils verront qu'il leur fera commode de faire plus estroite alliance entr'eux & moy, ils me trouueront toujourns le meilleur & plus entier amy qu'ils ayent jamais expérimenté.]

Au(2) demeurant je vous pry ne faillir de m'advertir du passage d'Aramon , et de ce que vous entendrez du costé de Leuant. <Et affin que vous entendiez les propoz que j'ay eu avec l'ambassadeur qui s'en retrouve presentement par delà, je luy ay dict que je suis maintenant, graces à Dieu, hors de toutes guerres et affaires, n'ayant regard pour cette guerre et autr chose qu'à fortifier et munir les villes et places de frontiere. Et quand à ladite seigneurie que je luy porte si grande amitié que quand ilz verront qu'il leur sera commode de faire plus estroite alliance entre eux et moy ilz me trouveront le meilleur et plus entier ay qu'ilz ayent iamais experimenté. Sur quoy faisant fin, [priant Dieu, Mr. de Morvilliers, qu'il vous ait en sa garde. De S. Germain en Laye, le 7. Février]

[...] mots donnés par la copie Ribier

{....} mots qui manquent en Ribier

Mots ---- rayés par Ribier

(1)Passage qui manque dans le registre mais marqué par un +

(2)Le dernier paragraphe est une copie du XVIIe siècle.

15. Jean de Morvilliers	S-Germain-en-laye	8-II		C (xviiie s): BnF, fr.16088 ; Charrière-I, p.642
-------------------------	-------------------	------	--	--

Monsieur de Morvillers, j'ay presentement entendu le trespas du feu roy d'Angleterre, par un gentilhomme qu'a envoie pardevers moy le Roy qui est à présent, et par ceux que son pere lui a ordonnez pour estre son conseil, lequel gentilhomme m'a apporté parolles de par eux pleines de gracieusetez, et demonstant la singuliere affection qu'ilz ont de se tenir en amitié avec moy, ce que je vous ay bien voulu escrire affin que vous le puissiez faire entendre par delà, et mettez peine d'entendre comme ceste mort est prise, et si elle amene aucune nouveauté. Et surce faisant fin . . .

16. La ville de Strasbourg	Saint-Germain	11-II		C trad.: AM Stras. AA 1853-PC, IV,no.553
----------------------------	---------------	-------	--	--

«... Wir haben empfangen euere brief, deren datum den ersten tag dis monats, und vernommen dasjenig, so uns der herr von Sanct Ayl von euertwegen hat fürbracht Man-, schreiben daruf itzunder dem herren von dosse . . ., das er euch antwurt geben soll.»
Beglaubigt ihn . «Datum Sainct Germain en Laye 11. Hornungs 1546.»

17. Le Prévôt des marchands et échevins de Paris	S-Germain	12-II	Bochetel	CR : AN H 1781, fo.45 ; Reg-III-70
--	-----------	-------	----------	------------------------------------

Messrs les Prevost et Eschevins, j'ai ordonné estre faict espreuve et essay des pièces d'artillerye qui sont de présent en l'astelier de ma fonte à Paris ; et pour ce qu'il y en a ung gros nombre et que l'on pourra mectre quelque temps, tant à les mener jusques devant la montaigne de Montfaucon, ou se fera led. essay, que à séjourner, en faisant icelluy essay, et que ce pendant pour éviter à tout inconvenient, il est besoing y avoir garde et bon guet, mesmement durant les nuytz ; à ceste cause, je vous prie et neantmoins ordonne

expressément que vous bailliez et fournissiez à nostre cousin le seigneur de Thais, chevalier de nostre ordre et Maistre de nostredicte Artillerye, le nombre de vingt hommes pour faire le guet ausd. pièces, durant les nuytz que lesd. pièces séjourneront aud. lieu, en attendant qu'ilz seront entièrement essayées. Et en ce faisant, vous me ferez service bien agreable. Priant Dieu qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Saint Germain en Laye ce xije jour de février.

Reçue le 13 février.

18. Le Lieutenant civil de Paris	S-Germain	12-II	Burgensis	CR : AN, H 1781, fo. 47 ; Reg-III, 74
----------------------------------	-----------	-------	-----------	---------------------------------------

De par le Roy.

Nostre amé et feal, nous vous envoyons noz lettres patentes pour faire la cotisacion et département sur les villes closes de vostre Prevosté et Viconté de Paris, de ce qu'elles doibvent porter pour leur porcion de la soulde de vingt cinq mil hommes de guerre à pied, durant quatre moys de ceste présente année, laquelle soulde nous convient faire lever sur les villes closes de nostre royaume, pour resister aux entreprises de noz ennemys. Et nous ferez service très agreable de proceder promptement à lad. cottizacion et tenir la main au payement d'icelle soulde, aux termes contenuz en nosd. lettres, comme noz urgens affaires le requierent. Donné à Saint Germain en Laye, le xije jour de février l'an mil cinq cens quarante six.

19. Guy d'Ampuis, sr de Maugiron		12-II	Burgensis	O : Vente : Traces écrites
----------------------------------	--	-------	-----------	----------------------------

De par le Roy.

Notre amé et féal, nous vous envoyons noz lettres patentes pour faire la coctisacion et departement sur les villes closes de nostre pays de Daulphiné de ce qu'elles doivent porter pour leur portion de la soulde de vingt cinq mille hommes de guerre à pied durant quatre mois de cette presente année, laquelle soulde nous convient faire lever sur les villes closes de nostre royaume pour resister aux entreprises de noz ennemis et nous ferez service tres agreable de proceder promptement à lad. coctisacion et tenir la main au paiement d'icelle soulde aux termes contenuz en nosd. lettres comme nos urgentes affaires le requierent. Donné à Saint Germain en Laye le xije ...[sic] jour de fevrier l'an mil cinq cens quarante six.

Adresse au dos : «A Nre amé et féal conseiller en nre privé conseil le sr de Maugiron chlr de nre ordre gouverneur et nre lieutenant general en Daulphiné ou son lieutenant».

<https://www.traces-ecrites.com/document/francois-1er-met-a-contribution-le-dauphine-pour-les-guerres-ditalie/>

20. Un capitaine des ordonnances	S-Germain	13-II	Bayard	C : BnF, fr.3036, fo.38
----------------------------------	-----------	-------	--------	-------------------------

Monsr du Roolle, j'ay ordonné que les payemens de ma gendarmerye se feront vers le quinzeme de mars prochain pour les quartiers d'avril et juillet dernier passez. Et combien que selon l'ordre et formalité que l'on a acoustumé d'y observer, les monstres reveues et contrerolles s'en deussent faire avant que lesd. payemens, toutesfoys pour eviter à la foulle et oppression de mon peuple et affin que lesd. gendarmes n'ayent occasion ny moyen de tenir les champs, j'ay advisé quant à present, qu'ilz ne s'assembleront pour en estre fait aucunes monstres reveues ny contrerolles. Et affin que les hommes d'armes et archiers de vostre compaignye puissent aysement et sans grans fraiz recouvrer payement de leurs gaiges et solde desd. quartiers, regardez de choisir quelque ville ou lieu prochain de leurs maisons et demeures et là où plus commodement ce pourra faire leurd. payement, dont vous les

advertirez et le payeur de vostre. compaignye aussi, auquel lieu ce rendront avec vous ou vostre lieutenant les commissaires et contrerolleurs ordinaires de mes guerres affin que, estant là assemblez, vous puissiez sur les roolles de la derniere monstre de vostre. compaignye leur certiffier en voz foy et conscience quels hommes d'armes et archers peuvent estre de present en mon service soubz vostre charge et conduite, lesquelz je leur ay ordonné pour la bonne fiance que j'ay en vous de passer et employer aux rooles et acquictz qu'ilz expediront au payeur de vostre. compaignye en la manière accoustumee à la seule assertion de vous ou de vostre. lieutenant, / tout ainsi que s'ilz estoient presens e tq' ilz en eussent fait la monstre reveue et contrerolle ; et que par le payeur de vostre. compaignye ilz les facent payer de leurs gaiges et solde desd. quartiers selon leurs enrollemens à mesure qu'ilz ce retireront ou enverront par devers luy ou lieu où aura esté advisé que ce devera faire le payement de vostre. compaignye. Auquel lieu vostre payeur sera tenu resider quinze jours ou moins si voyez que plus tost il puisse payer ceulx qui seront prochains de là. Et apres ce pourra retirer en sa maison où seront tenuz ceulx desd. hommes d'armes et archers qui n'auront esté payez d'aller ou envoir devers luy pour recouvrer ce qui leur sera deu, faisant assavoir à vosd. hommes d'armes et archers que, sur peyne de la hart, ilz ne ayent à tenir les champs allans et venans par devers led. payeur. Les advertissans de ce payement desd. deux quartiers que je leur fais faire presentement est pour leur donner le moyen d'eulx armer, monter et mettre en esquipage de me faire service au fait de mes guerres quant il me plaira les y employer. Leur commandant tresexpressément qu'ilz ne faillent d'eulx trouver et presenter en tel estat et esquipage à la prochaine monstre qui ce fera cy apres en armes alors que je la feray publier sur peyne d'estre non seulement cassez honteusement et banniz / de mes ordonnances sans jamais y pouvoir estre receuz mais aussi d'estre privez de tous droictz et privilegies de noblesse et ce ce pendant ilz ne ayent à eulx mettre aux champs ny partir de leurs maisons pour aller aux garnisons qui leur seront ordonnez jusques à ce qu'ilz ayent entendu mon voulloir et intencion et que je aye fait publier lesd. monstres, à quoy je vous prie tenir la main et vous me ferez service tresagreable. Pryant Dieu, monsr du Roolle, qu'il vous ayt en sa garde. De Saint Germain en Laye le xiiije jour de fevrier m vc xlvj. Signé Francoys et au dessoubz Bayard.

21. Edward VI, roi d'Angleterre	La Muette	14-II	Bochetel	O : TNA, SP 68/1, no.13
------------------------------------	-----------	-------	----------	-------------------------

Treshault tresexcellent et trespuissant prince, nostre trescher et tresamé bon frere et cousin, à vous tant et si affectueusement que faire povons nous recommandons. Vous advisant que par messire Pierre Meutes(1) chl'r vostre conseiller et gentilhomme de vostre chambre avons receu les lettres que par le conseil de nostre trescher et tresamé cousin le conte de Hertford vostre oncle, gouverneur de vostre personne et protecteur de vostre royaume, ensemble par l'advis de voz autres conseillers nous avez escriptes, et entendu ce que nous a dict led. sr Meutes sur la mort de feu nostre trescher et tresamé, meilleur frere le Roy d'Angleterre vostre pere, que Dieu absoille, qui nous a esté nouvelle autant douloureuse et griefve à porter que nulle autre qui eust sceu advenir, pour la tresgrande et parfaicte amytié qui estoit entre nous. Et pour ce que tant sur lad. mort que aussi sur plusieurs bons vertueulx et honnestes propos concernans la continuation de ceste nostred. amytié que nous a portez de vostre part led. sr Meutes, nous luy avons amplement respondu et que le congnoissans personnaige de telle prudence et vertu qu'il vous en scaura faire bon et feable recit, nous remectons le tout sur sa suffisance, vous priant le croire de ce qu'il vous en dira actendant que de brief envoyons pardevers vous ung gentilhomme d'aupres de nostre personne ainsi que l'avons delibere. Treshault tresexcellent et trespuissant prince, nostre trescher et tresamé bon frere et cousin, nous avons pareillement receu les lettres que nous a presentees de vostre part monsr le doyen de Cantorbery(2) vostre ambassadeur, par laquelle nous faictes scavoir que par le conseil de

nostred. cousin le conte de Hertford et par l'advis des autres de vostre conseil, luy avez donné nouvelle commission pour resider vostre ambassadeur aupres de nous, chose qui nous a esté tresagreable pour l'avoir tousiours congneu personnaige de prudence et vertu et grandement enclin au bien de paix et entretenement de nostre bonne amyté. Priant à tant nostre seigneur, treshault tresexcellent et trespuissant prince, nostre trescher et tresamé bon frere et cousin, qu'il vous ayt en sa tressaincte et digne garde. Escript à La Muette le xiiije jour de fevrier l'an m vc quarante six.

Adr. : «Treshault tresexcellent et trespuissant prince, nostre trescher et tresamé bon frere et cousin le Roy d'Angleterre»

Note dorsale : «The frenche king to the kinges mat^{ie} xiiije febr 1546»

(1) Peter Meautis, secrétaire de la langue française du roi d'Angleterre.

(2) Nicholas Wotton, ambassadeur en France, 1546-1549.

22. Jacques Mesnage		17-II	Laubespine	M : Ribier I, p.616-17
---------------------	--	-------	------------	------------------------

Monsieur Mesnage, par vos lettres j'ay entendu les bons propos que vous a tenus le Sr. de Grantuelle,(1) parlant d'étreindre l'amitié d'entre l'Empereur & moy, & dela charge qu'il a donné à son Ambassadeur pour m'en parler : & mesmement de m'asseurer de sa part que l'Empereur n'auoit volonté de me faire guerre pour le présent, ny pour le temps de sa vie ; à quoy je ne fais difficulté ayant veu la lettre signée de sa main, qu'il a écrite à sondit Ambassadeur. Pareillement j'ay veu ce que m'avez écrit par la fin de vostre lettre que vous m'avez écrite en chiffre,(2) que j'ay bien noté & considéré, & y ay des-ja mis si bon ordre à fortifier, munir & pourvoir mes frontieres, que mes voisins auront bien peu de moyen de m'assaillir, & poura plûtost cela donner enuie d'entretenir paix que de commencer guerre : toutes-fois j'entens que quand l'on viendra en propos avec vous de plus étroite amitié, que vous leur en teniez gratieux & honnestes propos, & que j'ayme si singulièrement le repos & vnion de toute la Crestienté, que l'on me trouuera toujours prest d'entendre à honnestes parties, comme je leur ay des-ja fait amplement entendre par mon Cousin l'Admiral, & par mon Chancelier, leur déclarant au surplus que je me fie entierement que l'Empereur observera ce qu'il m'a fait dire par son Ambassadeur, & vous mettez peine de sçauoir de ses menées de par delà & de m'en aduertir soigneusement : & pareillement des autres occurrences d'Allemagne : en ce faisant vous me ferez seruire : priant Dieu, Mr. Mesnage, qu'il vous ait en sa garde. Escrit le 17. jour de Février 1547.

(1) Il s'agit de la lettre de Mesnage d'Ulme du 8 février 1546/7, minute (BnF fr.17889, fo.241-2) : «Et m'a usé de ces motz led. sr de Grantuelle que lors de lad. audience l'empereur avoit esté induict soudainement me respondre, que pour ceste cause, outre ce qu'il m'avoit lors dict, il luy sembloit estre necessaire escrire à sond. ambassadeur qu'il vous assurest qu'il vouloit toute sa vye garder le traicté de paix d'entre voz deux magestez. Je luy ay dict que l'empereur vous a faict parcydevant tenir par plusieurs fois et par plusieurs personnes qu'il vouloit toute sa vye garder led. traicté de paix, vous aue...eu et tenu certain qu'il ne vous vouloit en aucune maniere faire la guerre, ny ayder à la vous faire pour les pais que vous teniez lors d'icelluy traicté».

(2) Ibid : «Sire, vostre magesté peult faire jugement pour quelle cause led. s^r empereur a escript à son ambassadeur vous dire ce que led. sr de Grantuelle m'a presentement dict et ce qui a peu mouvoir l'empereur mander aud. sr de Grantuelle moiens de requerir pour les me dire. J'espere certainement que par ce que Dieu vous a donné congnoistre clairement l'intencion et volonté dud. s^r empereur et par la letre que je vous ay escripte le vingt^{me} du mois passé, vous ne pouvez estre deceu ny emdommagé, donnant tel ordre et provision comme il est nécessaire».

23. Sébastien de Laubespine, abbé de Bassefontaine	Villepreux	17-II		M: BnF, fr.6553, fo.65; Ribier, I, p.617
--	------------	-------	--	--

Monsr de Bassefontaine, *j'ay recue voz lettres du xxixe du passé et iije du present par ce

porteur. Je vous renvoye avec le double de la derniere depesche que j'ay baillé à ung de voz gens pour vous porter affin que par là vous puissiez entendre ma voulonté, laquelle voz dernieres lettres m'ont confirmee et augmentee, vous priant et mandant* vous en retourner pardevers le duc de Saxe electeur et resider aupres de luy pour quelque temps, jusques à ce que vous le voyez bien deliberé et resolu à soustenir la guerre contre l'empereur, luy donnant toutes les persuasions à ceste fin dont vous pourrez adviser et luy dictes que je suis certainement adverty, quelque bruiet que l'empereur face semer en la Germanie, que le Grand seigneur a son armee preste pour sa venue ceste annee en Hongrie, et que la course que avoit fait le Sophy sur les limites dud. grand Seigneur luy a cousté bien cher, car le Sanjaques qui estoit sur les confins de ce pays là, ne s'est contenté de reprendre ce que l'armee dud. Sophy avoit desrobbé mais l'a rechassé bien avant dans son pays, où il faict grand gast et brouillement. Et c'est tant certain que le Turq n'arrestera pour cela d'executer son entreprise sur la Hongrie. Pareillement led. duc electeur et ses alliez doibvent considerer l'extreme necessité d'argent en laquelle est led. empereur et qu'il n'a moien d'en recevoir si ce n'est de ceux qui vouldroyent achepter de luy une servitude perpetuelle, comme les villes imperialles, lesquelles le veoyant pour ceste heure sans force ny assemblee de gens, composent si honteusement avecques luy, aimant mieulx se mettre à rançon pour entrer en servitude que d'employer leurs deniers à conserver et perpetuer leur liberté. Et n'oubliez pas à louer grandement le grand cueur dud. duc, lequel à ce que je voy, aimeroit mieulx mourir que faire chose honteuse. Au demeurant, vous m'avez fait bien grand plaisir de avoir trouvé moyen que led. Electeur escripve souvent à ceulx de Strasbourg, devers lesquelz j'ay envoyé le sr de Mandosse mon premier m^e d'hostel. Et ay eu nouvelles que, quelque poursuicte ny menee que ait fait l'empepreur envers eulx, ilz sont encores en leur entier. Et quant à ceulx d'Auguste, j'ay advertissement qu'ilz ont refusé les garnisons que l'empereur leur avoit voulu bailler. Et à ce que j'entends de toutes pars, il n'est point en la puissance d'icelluy Empereur de forcer aucuns desd. villes s'elles ont envie de se defendre, mesmement Strasbourg, qui est bien pourveue de bons capitaines et gens de guerre et de toutes aultres choses requises pour leur defense.

Et au surplus, soyez assureé que vostre demeure par là, en achevant ce que vous avez si bien commancé, vous servira de grande recommandation envers moy. Priant Dieu, Monsr de Bassefontaine, qu'il vous ait en sa garde. Escript à Villepreux le xviiije jour de fevrier.

[PS] *Si vous estymez vostre venue par deca necessaire, venez vous en toute dilligence pour vous en retourner incontinent si à Roquerok et au Ringrave qu'ilz ne bougent durant vostre absence d'ampres le duc electeur les instruyez de tout ce que vous avez si bien commancé.*

..... Passages supprimés par Ribier.

24. La ville d'Amiens	La Muette	17-II	Bochetel	CR: AMA, BB 25, fo.250
-----------------------	-----------	-------	----------	------------------------

De par le Roy.

Chers et bien amés, l'habondance de vivres qu'il a pleu à Dieu nous donner en l'annee presente et la necessité qui en advint en nostre pays de Picardye l'annee precedente faict que nous avons commandé à nostre amé et feal conseiller et tresorier de France M^e Jehan Grolier faire faire en nostred. pays ung tel et sy grant amas et provision desd. vivres que nous esperons mectre toutes nos villes frontieres, chasteaux et places fortes d'icelle pays hors de danger d'en tumber de long temps en aucune faulte ou necessité. Et pource que les lieux où nous avons ordonné aud. Grolier mectre lesd. vivres et monicion pour les garder et conserver au besoing ne seront paradvanture capables et sufissans pour en recevoir une sy grande quantité, à ceste cause pour estre chose qui concerne le commun prouffict et utilité de vous

comme de toutes lesd. villes et pays et à quoy il est requis que chacun s'employe de sa part, nous voulons et vous mandons que vous faictes mectre, garder et conserver es greniers, caves, celliers et autres lieux de vostre ville qui seront propres pour cest effect, tous les vivres qui vous seront baillés et delivrés par led. Grolier. Assavoir, les bledz et autres grains par mesure, les vins en muys et autres fustailles plaines et cruillees ; et les autres vivres à la livre, poiz de marque qui est de seize onches. Et les faictes garder et conserver par voz officiers et serviteurs jusques ad ce que l'on en porra avoir afaire pour l'advitaillement desd. places.

25. Jean de Morvilliers	[Limours]	20-II		CR: BnF, fr.16088, fo.35r-v
-------------------------	-----------	-------	--	-----------------------------

Monsr de Morvillier, j'ay receu voz lettres du v^e de ce moys et prins grant plaisir d'entendre de vous particulierement les nouvelles qui courent où vous estes et particulierement celles que vous avez peu entendre de Levant et pardelà. Je considere que le temps pourroyt estre de brief à propoz pour induyre la seigneurie de Venize à entrer en ligue deffensif avec le pappe, en laquelle pareillement je pourroye entrer et induyre les Suysse à faire le semblable, qui est à mon advis le meilleur expedient que l'on pourroyt trouver pour refrener l'ambicion de convoittise de l'empereur et empescher l'execucion de son entreprise, qui continue à se vouloir faire monarque. Et affin que ceste ligue se puisse mieulx conduire [*bis*] et dresser, j'escrictz presentement au sr du Mortier qu'il vous / face advertir de ce que se fera du costé de Romme et veulx que vous faciez le semblable de vostre cousté envers luy et par bons chiffres. Et quant au sr d'Aramon, je pense que long temps à qu'il soyt arrivé à Constantinople et je desire qu'il ensuive et execute le plus tost qu'il pourra les quatre depeschés que je vous envoie. Vous advisant que j'ay eu nouvelles d'Allemaigne comme les affaires du duc de Saxe prosperent grandement et que le Landgrave est deliberé de tenir ferme avec luy et ont toutes les villes de la Hance teutonicque allez avec eulx et davantaige en la haulte Allemaigne avec eulx troys villes imperialles, qui sont Strasbourg, Constance et Linducet [*sic*, pour Lindau]. D'autre part la ville d'Auguste n'a poinct voulu recepvoir les garnisons de l'empereur, de sorte que je pense que trouverez l'empereur bien empesché. Qui sera fin, priant Dieu etc.

[Note en marge : «Receues le xje mars»]

26. Antoine Guillart, sr du Mortier	Limours	20-II		M : impr, Ribier, I, p.610-11
-------------------------------------	---------	-------	--	-------------------------------

Monsieur du Mortier, j'ay entendu par vos lettres les honnestes propos que N. S. P. vous a tenus, qui déclarent entièrement la bonne volonté en laquelle je l'ay toujours estimé estre envers moy, & connois de plus en plus le bon jugement & certaine connoissance, que la longue expérience luy a donné en toutes choses; ce qui me donne confiance qu'après toutes ces preuues, il me tient & tiendra pour le plus vray & plus affectionné fils & amy de S.S. & du S. Siege qu'il ait en ce monde, & je suis asseuré de ce dont S. S. vous a asseuré, à scauoir que jamais il n'entreroit en pratique contre moy, mais qu'il sera toujours desireux du bien de mes affaires, & de la seureté de moy & de mes païs, encore que les Ministres de l'Empereur fassent courir bruit qu'il ait renuoyé les Italiens pour ne s'en vouloir plus seruir; mais que S.S. luy doit fournir bonne somme d'argent, afin de tenir son aide plus secreta ; d'autre part je pense qu'il est bien aise d'entendre les nouvelles d'Allemaigne : & pour ne luy en rien deguiser, je vous ay bien voulu écrire ce que j'en ay de plusieurs endroits ; & mesmement d'aucuns de mes Seruiteurs qui sont par delà que je tiens pour gens véritables ; lesquels m'aduertissent que l'Empereur offre aux Villes Impériaes & autres Princes & Estats de les laisser viure en leur Religion & liberté, pourueu qu'ils luy veuillent fournir quelque argent.

De plus le commun bruit de la Cour dudit Empereur est qu'il a renuoyé les Italiens, pour auoir esté aduertie que S. S. l'a grandement offensé, & tâche d'entreprendre sous ombre d'amitié contre luy, dont ledit Empereur délibere de se ressentir ; de sorte qu'il semble que l'Empereur ne veuille entretenir amitié avec personne du monde, quelque obligation qu'il y ait ; sinon en tant qu'il en peut estre son profit pour paruenir à ce qu'il a toujours monstré desirer, qui est d'estre Seigneur vniuersel du Monde, autant aux dépens de ses amis, que de ses ennemis. Ce que je remets au bon jugement de S. S. la priant seulement de croire que jamais elle ne trouuera de meilleur ny de plus véritable amy que moy. On luy fait entendre plusieurs choses à mon préjudice, qui ne sont aucunement véritables comme le temps découurira toutes choses : & pour le moins si S. S. m'a par cy-deuant fait aide de deniers, elle a connu qu'ils n'ont point esté employez ailleurs qu'à l'effet pour lequel elle les auoit destinez, laquelle vous remercierez bien-fort de ma part de ce qu'elle a fait pour le Royaume d'Escosse, duquel elle doit auoir l'obeissance en grand' recommandation : vous continuerez aussi de luy recommander l'affaire du Comte Petillan.(1)

Le Nonce de S. S. vint hier deuers moy, & me continua le propos de Mariage du Sr. Horace, avec la fille naturelle de mon fils ; lequel je desire singulierement : pour de plus en plus monstrier le desir que j'y ay après plusieurs disputes, j'ay mesme resolu de me contenter de Vingt-cinq mille liures de rente, qui est seulement la moitié de ce que j'auois demandé. En outre j'ay aduisé de vous écrire que je trouuerois bon que vous & mon Ambassadeur resident à Venise, eussiez ordinairement commerce ensemble par lettres chiffrées, afin de pouuoir conduire vne Ligue defensiue entres S. S. & la Seigneurie, en laquelle i'entrerois volontiers & solliciterois les Suisses d'y entrer, ce qui seruiroit entièrement pour empescher l'execution de la conuoitise & ambition de l'Empereur. A Limours, 20. Février 1547.

(1) Gian Francesco Orsini (1510-1567), comte de Pitigliano au territoire de Sienne. Condottiere au sercice de Venise aux années 1520, de la France aux années 1530 et 1543-44 et puis de l'église en 1545-1546.

27. Jean de Morvilliers	Rochefort [pr. Rambouillet]	25-II		CR : BnF, fr.16088, fo.35v
-------------------------	-----------------------------	-------	--	----------------------------

Monsr de Morvillier, je vous enuoye une lettre que j'escriptz au sr d'Aramon, laquelle je vous pryé luy faire tenir le plustost et le plus seurement qu'il vous sera possible et ne veulx faillir de vous ramentevoir ce que je vous ay dernièrement escript, qui est que je voy le temps fort à propoz pour faire trouver bon la seigneurie de Venize d'entrer en ligue deffensive avec la pappe et avec moy, en laquelle je mectray peyne de faire entrer les Suysses, qui est le plus seur moyen que je voye pour mectre une bride à l'ambicion de l'empereur et pour garder l'execucion des emprises qu'il vouldroyt sans cela faire. Et pour bien guyder cest affaire, il est besoing que vous donnez advis souvent à monsr du Mortier de l'estat en quoy sont les affaires de vostre cousté et de ce qu'il vous semblera qu'il doyve faire du sien et au surplus continuez à me faire scavoir souvent de voz nouvelles et mesmement de ce que vous entendrez de Levant, et vous me ferez singulier plaisir en ce faisant. Priant Dieu, etc.

[Note en marge : «Receues le xiiije mars»]

28. Jean de Morvilliers		26-II		CR : BnF, fr.16088, fo.35v-36r
-------------------------	--	-------	--	--------------------------------

Monsr de Morvilliers, depuis les presentes escriptes, j'ay receu voz lettres par ce porteur(1) et, suivant vostre advis, j'escriptz presentement à l'evesque de Capodistria / et fays escrire par le cardinal de Ferrare et vous enuoye les lettres que vous luy ferez tenir, y adjoustans les meilleurs et plus honnestes propoz dont vous pourrez adviser, declarant la bonne volonté que je luy porte. Et ne vous esbahissez si les ministres de l'empereur sement par delà beaucoup de

mensonges, car ilz ne font autre mestier par toute la Germanye que j'ay eu maintenant nouvelles que le duc de Saxe, apres avoir mis en fuytte le duc Maurice et le marquis de Brandebourg, est retourné sur la ville de Lipsy(2), laquelle il a prinse et mis tout ce que estoit dedans au tranchant de l'espee. Au demourant, suivant vostre advis je feray tenir propoz à l'ambassadeur de la seigneurie de Venize resident aupres de moy,(3) selon qu'il est contenu en vostre chiffre et trouve bon que vous le tenez tel par delà. Vous advisant, toutesfoys, selon ce que vous entendrez du costé de monsr du Mortier, car paraventure sera il besoing de poulsier plusavant si par l'advis de vous deux il est advisé d'ainsi le faire. Vous pryant au surplus envoyer le plustost que vous pourrez la lettre que j'escriptz presentement au sr du Mortier. Qui sera fin, priant Dieu etc.

[Note en marge : «Receues led. jour (xiiiije)»]

(1) Il s'agit des lettres de Morvilliers du 24 janvier 1547 (ibid. fo.22-) : «pour ce que l'evesque de Capodistria estoit absent de ce lieu lors que je receuz la depesche du iijje de ce moys par laquelle vous me commandez suyvant ce que m'escriproyt monseigneur l'admiral, j'ay differé vous faire responce jusques à ce que suivant mon instruction j'eusse parlé aud. evesque, qui fut icy de retour le xje et le lendemain de soy mesmes il me vint visiter . . . de ce qu'il ma dict par cydevant et adjoustant que la craincte que ces seigneurs ont de la prospérité de l'empereur croist de jour en jour . . .» Cette lettre de l'amiral d'Annebault du 4 janvier porte : ««le Roy ayant veu la lettre que luy avez escripte des propoz que vous a tenez l'evesque de Capodistria sur l'opportunité qu'il voyt presentement à faire entrer la seigneurie de Venize en ligue deffensive» ayant entendu l'utilité d'une telle alliance et noté dans la lettre à Laubespine le «peu de fiance que ces seigneurs peuvent avoir du conte de la Myrandole . . . m'a commandé vous escrire qu'il veult que vous dictes aud. evesque suyvant la responce que vous luy feystes . . . que vous n'en avez pas auzé escrire au Roy mais oy bien à moy et que je vous ay faict responce que j'ay tant oy recomander la devocion qu'il porte au bien des affaires du Roy . . .» (ibid fo. 21r-v) L'évêque de Capodistria (1536-1549) : Pietro Paolo Vergerio, protagoniste de la reconciliation avec les Protestants à Regensburg et au Concile de Trente.

(2)Leipzig

(3)Francesco Giustiniani, arrivé en février 1547 afin de remplacer Marino Cavalli. Giustiniani écrit les 18 et 27 février, BnF, f. it. 1716, p.64-9.

La dernière lettre de François Ier qui reste dans le registre de Morvilliers. Le 7 Morvilliers écrit encore au roi deffunct (fo.140r). Le 14 avril il écrit au nouveau roi (fo.40v). Le 19 avril il reconnoisse (fo.42) l'ordre du nouveau roi de cesser les démarches vers une nouvelle ligue avec Venise «louant Dieu, Sire, que vous soyez ferme en ceste resolucion». Le nouveau roi écrit pour la première fois le 7 avril (fo.44r)

29. Le pape Paul III		6-III		CC : Moscou, RGADA, Lamoignon, VIII, no.25
----------------------	--	-------	--	--

30. Jacques Mesnage		?-III	Laubespine	M : Ribier I, p.626-7
---------------------	--	-------	------------	-----------------------

Monsieur Mesnage, sur ce que vous a dit l'Euesque d'Arras, par le commandement de l'Empereur, vous luy répondez comme je n'ay aucun traité ny obligation avec l'Empereur, qui me doive empescher d'enuoyer Messagers par tout ou bon me semblera, afin d'entendre nouvelles de toutes-parts : ce qui est nécessairement requis à vn grand Prince pour la conseruation de ses Estats, & est chose certaine que les messagers que j'ay par cy-deuant enuoyé, n'ont eu charge ny commission de moy, de chose qui aucunement contreuienne au traité fait entre l'Empereur & moy, mais ont plûtost donné profit & auantage aux affaires dudit Empereur ; ainsi que sçait la Reyne de Hongrie que j'ay fait souuent aduertir de la charge que je donnois à mes Messagers, & de ce qu'ils me raportoient: mais si l'Empereur vouloit adjoûter foy à faux rapports & à tous les soupçons que l'on peut imaginer sans fondement, il seroit en continuelle peine, & luy seroit mal-aisé de demeurer longuement avec ses amis en bonne & parfaite amitié: & de ma part si je n'eusse plus adjoûté de foy à ce que l'Ambassadeur dudit Empereur m'a dit, suiuant la lettre que son M^e luy auoit écrite signée de sa main, qu'aux aduertissemens qui m'ont esté faits de plusieurs endroits, je tiendrois pour

certain que l'Empereur estoit délibéré de me faire la guerre ; ce que je ne puis encore croire, estimant que si l'Empereur eust voulu rompre la paix, il ne m'eust pas fait tenir tels propos, & ne puis penser que l'Empereur voulût souffrir qu'il fût fait aucun mauuais traitement à mes Messagers, s'il veut se souuenir des grands maux , qui nagueres sont aduenus pour une semblable chose, car il peut bien juger si je serois pour endurer vn tel outrage. Par quoy j'estime que quand l'Empereur y aura bien pensé, il ne voudra point commencer la guerre par telle voye: & s'il le fait , je feray le semblable enuers les siens, & me semble que ce n'est point enuers moy qu'il faut vser de menaces : car grâces à nostre Seigneur, mes affaires sont en tel estat, que je ne connois personne, que je doiue craindre.

31. Antoine Guillart, sr du Mortier (Rome)	Rambouillet	13-III		M : impr., Ribier, I, p.623
--	-------------	--------	--	-----------------------------

Monsievr du Mortier, j'ay consideré la raisonnable volonté, que N. S. P. a de réduire le Royaume d'Angleterre en l'obeissance de l'Eglise : ce que je desire de ma part aussi bien que luy, mais quant à enuoyer le Cardinal Pole en mon royaume, ce seroit mettre en grande difficulté la reddition de Bologne, laquelle le Roy qui est à present, & son Conseil déclarent & assurent me vouloir tendre en bref : se monstrant de tres-bonne volonté & affection enuers moy, ce que la venue dudit Cardinal en mon royaume pouroit grandement altérer, pour dire cette Nation soubçonneuse : ce que vous pourez gratieusement remonstrer à S. S. & que de cela pouroit aussi aduenir que l'Empereur me remettroient guerre avec lesdits Anglois; ce que je dois euter jusques à ce que j'aye rccouuert le mien, le trouue bien raisonnable que N. S. P. fauorise le royaume d'Escosse en ce qui luy sera possible, afin de conseruer ledit royaume en la bonne voye qu'il est de present. Et quant aux propos qu'il vous a tenus touchant le fait de la Paix, vous luy en auez tres-bien répondu selon mon intention & selon la raison ; mais je ne sçay à quelle fin l'Empereur fait courir bruit qu'il se trame quelque pratique entre l'Empereur & moy, par le moyen de la Reyne de Hongrie, si ce n'est pour donner par ce moyen aduantage à ses affaires; car de moy je n'en sçay aucune chose, mais ses Ministres sont accoustumés au badinage; aux vns ils me dépeignent amy de l'Empereur, aux autres ennemy, ainsi qu'ils croient que les affaires de leur Maistre le requièrent.

Que(1) si N. S. P. trouue bon d'enuoyer es Pais de l'Empereur ledit Cardinal Pole, pour pourchaffer enuers luy qu'il moyenne que le Roy d'Angleterre & son Royaume retournent en l'obeissance de l'Empereur, il me semble qu'il n'y a personne qui le puisse mieux faire que l'Empereur qui n'a rien à démesler avec l'Anglois; Et de ma part, j'y aideray en tout ce qui me sera possible. A Rambouillet ce 13. Mars 1347.

(1) Ribier a évidemment omis un passage du minute.

32. Christophe Richer	Rambouillet	17-III	Bayard	O : Photo: BL RP 557
--------------------------	-------------	--------	--------	----------------------

Monsieur Richer, j'ay presentement receu lettres *d'Allemaigne dont je vous enuoye un extraict* et d'adventaige vous advertiz que le Duc de Saxe et ses alliez desirent singullierement que le Roy de Dannemarch doibve considerer que si l'Empereur estoit venu au dessus d'eulx il seroit le premier que ledict Empereur courroit sus et que si tant est que il ne se veuille declairer que pour le moins il veuille fermer le passaige du Soet,(1) ce dont vous ferez remonstrance audict sieur Roy de Dannemarch mon bon frere, adioustant les honnestes parolles que vous verrez estre à propos apres avoir receu les lettres que je vous ay dernièrement envoyez par Croppet et les presentes. Je ne veuil aussi oublier à vous escrire que l'homme que je ay en Levant m'a maintenant excript pour chose assuree que le Turc est resolu de faire cest annee l'entreprise de Hongrie. Sur quoy faisant fin, je prieray Dieu, Monsr Richer, qu'il vous ait en sa garde. Escript à Rambouillet le xvij^e jour de mars m^v^c

xlvj.

(1) C'est-à-dire le Öresund, entrée à la mer baltique.

33. Nicolas de La Croix, sr de Buscodon	Rambouillet	17-III	Bayard	O : Philadelphia Hist Soc, coll. Dreer ; impr : <i>EHR</i> 34 (1919), p.399
---	-------------	--------	--------	---

Monsieur de Boscodon, j'envoye ce porteur pardevers vous pour vous tenir quelques propos de ma p[ar]t dont vous croirez comme [si] escritz moy mesmes. Sur quoi faisant fin et priant Dieu, monsieur de Boscodon, quil vous aist en sa garde. Escript à Rambouillet au xvij^e jour de mars anno MDxlvj.

34. Etienne Lorens, sr de Saint-Ay	Rambouillet	17-III		M : BnF, fr.6553, fo.17 ; Ribier, I, p.627
------------------------------------	-------------	--------	--	--

Monsr de Saintil,(1) <je receups l'aultre jour voz lettres par lesquelles vous me faisiez scavoir> l'honneste constance, en laquelle ont delibéré de demourer les Srs. de Strasbourg et pense que le rapport que leur fera le Sr. Jacques Sturme du bon zeile que l'empereur porte au bien et liberté de la Germanie, et la foy qu'il a observee à ceulx qui se sont tant oublyez que de s'estre soubmyz <en sa servitude> à sa clemence et benignité. Et davantage je pense que la ferme deliberation du duc de Saxe et du Lantgrave, qui se sont jointcs ensemble, et <ausquelz je feray toute l'ayde et plaisir qu'il m'est possible>, lesquelz me congnoistront leur bon, certain et entier amy à leur besoing, leur devra grandement croistre le cueur et volonté de se deffendre, et de bien employer leurs forces et deniers à la conservation de ceste ancienne liberté, chose qui a esté tant chere et tant prisee par eulx et leurs predecesseurs. Ce que vous ferez saignement entendre à Sturmes et Celius mes bons et loyaulx serviteurs, et par ensemble vous adviserez ceulx à qui vous vous en decouvrirez sans riens bailler par escript, affin que les choses se puissent mieulx et plus seurement conduire, et me faictes sçavoir le plustost qu'il vous sera possible, comme les choses passent en cette Republique, et mesmement ce qu'ilz ont delibéré de faire, les assurant tousjours du propos que je leur ay faict tenir par le Sr. Mandosse et depuys par vous. Et prenez garde desormays aux messagers que vous m'envoyez, car à ce que j'ay entendu, l'empereur fait faire grand guet sur les messagers qui vont & viennent devers moy / du costé des Protestans. Quant aux nouvelles qui ont lieu où vous estes de la défaite du Duc Maurice, pareilles nouvelles m'en sont venues du costé de Lyon, qui doit donner courage aux Srs. de Strasbourg, de vouloir conserver leur liberté. Pareillement j'ay eu advertissement, que ceux d'Auguste se repentent merveilleusement de ce qu'ils ont fait, car outre les garnisons qu'on a voulu mettre en leur ville, le Roy des Romains les veut contraindre à le dédommager des frais qu'il a fait par le recouvrement de l'Escluse qui avoit esté prise sur luy, & ne puis bonnement entendre, comme ce peuple peut oublier la liberté qui luy a esté tant par cy-devant recommandée sans estre contraint par la force de l'Empereur ny d'autre, ny sans auoir aucune nécessité, & davantage ils doivent considérer que le Duc de Saxe est le plus fort à la campagne, le Landgrave à ses places bien garnies, & est bien délibéré de se détendre. Outre qu'ils doivent encore considérer, que la venue du Turc est certaine, & que desja le Roy de Bohême a esté contraint de rappeler les gens qu'il envoyoit au Duc Maurice, pour les envoyer en diligence en Hongrie où les Turcs ont desja commencé à avoir & faire beaucoup de maux, & par ainsi ie ne puis voir, ny considérer aucune raison ny occasion qui puisse mouvoir lesdits Srs. de Strasbourg à quitter leur liberté, pour entrer en servitude, lesquelles ie prie de faire entendre bien au long à ceux que vous adviserez le devoir, faire par le conseil de Sturme & Celius mes bons amis &

fidelles serviteurs.(2) Sur quoy faisant fin je prieray Dieu, monsr de Saintil qu'il vous ait en sa garde. Escript à Rambouillet le vj mars m vc xlvj.(3)

<...> passage supprimé par Ribier.

(1)Pour ses lettres de créance, v. 7-I-1547

(2)Passage inséré (sur un folio à part ?) au manuscrit et marqué # et imprimé par Ribier. Cette page n'existe plus.

(3)Ribier se trompe en la datant du 17 mars.

35. Etienne Lorens, sr de Saint-Ay		?-III		M: impr. Ribier, I, p.630
--	--	-------	--	---------------------------

Monsievr de Saintail, sur ce que vous dites que ceux de Strasbourg n'ont voulu adjoûter foy aux Lettres qui vous ont esté enuoyees seruant d'instruction, pour ce qu'elles n'estoient pas signées, vous pouuez excuser cela sur le danger qui est aux chemins ; & que de telles depeschés estant détroussés, chacun peut considerer comme l'Empereur en feroit son profit, & comme ce luy seroit moyen de tirer nouveaux deniers du Pape & de plusieurs autres, tant en l'Italie qu'en la Germanie; & en outre d'en faire quelque profit ailleurs à nostre desadantage. Il faut donc que vous sachiez que l'on ne fait jamais difficulté d'adjoûter foy de ce que les Ambassadeurs & Députez d'un Prince disent de sa part, & n'est point besoin, ny chose accoustumée de monstres les Instructions, mais il suffit de bailler à l'arriué lettres de creance, & après durant leur légation déclarer leur charge, & si d'adventure vous voyez qu'il soit necessaire de bailler de nouveau lettres de creance sur vous, vous vous ayderez de celles que je vous enuoye presentement, & là-dessus vous reitererez ce que je vous auois dernièrement écrit par Antoine, y adjoûtant ce que Vous verrez à propos, pour contenir ce peuple en l'affection qu'ils doiuent auoir pour la conseruation de leur entière liberté : leur donnant à connoistre de combien leur est necessaire pour cet effet l'entretienement de la singuliere amitié & affection que je leur ay portée & porte , & comme ils ne doiuent pas tant oublier leur profit, qu'ils ne regardent ce qui est adueni à ceux qui se sont soumis à la volonté de l'Empereur, & aussi ils doiuent sagement considerer la prosperité du Duc de Saxe, duquel la magnanimité & confiance mérite bien d'estre aidé de les amis, ce qui sera certainement; de sorte qu'il aura de quoy resister à ses ennemis jusques au bout. Je pense aussi que les Sieurs de Strasbourg peuuent de cette heure estre aduertis, comme le Comte de Hastemborg a amené au service dudit Duc de Saxe, le plus grand nombre de ceux que Martin Russon(1) auoit menez deuant Bresme, & que la plupart se sont diuisés entr'eux, pour le departement du butin du Brancat ; & je ne sçay s'ils auront sçeu au vray, comme le Turc continue de faire marcher son armée deuers la Hongrie, & comme il a conquis 25 Villes à l'entree des Indes, sans que le Sophy(2) se soit jamais osé remuer, & comme ledit Turc suscité audit Sophy un Frère dudit Sophy(3) par lequel il luy fait guerre là. Et au regard de ce que l'Euesque d' Arras, suiuant & imitant la probité & vérité de son Pere, a dit que il estoit en la puissance de l'Empereur de me faire abandonner mes amis, quand bon luy sembleroit, en me baillant Milan, ou en faueur de mariage ; dites leur qu'il n'a jamais esté en la puissance dudit Seigneur de ce faire, ny ne fera tant qu'il viura: j'estime plus ma parole mon honneur que tous les biens du monde ; & quant à la brauerie dont il a vsé, qu'il me pouoit mettre en estat de ne pouuoir faire aucun secours à mes amis ; il s'y est essayé plusieurs fois, & n'y a rien gagné ; j'espere en Dieu que s'il m'entame la.guerre, qu'il aura tant affaire à se deffendre, qu'il se repentira de m'auoir assailly. Pareillement l'Empereur fait courir bruit qu'il a enuoyé Grantuelle, pour faire traité avec moy ; c'est chose dont je n'ay jamais oüy parler, mais il est aisé à entendre à quelle fin se disent tels propos, qui est pour intimider le peuple. Ayez toûsjours souuenance de ne bailler jamais rien par écrit de ces choses qui sont de grande importance; car en tels cas la parole doit suffire. Surquoy faisant fin &c.

(1)C'est-à-dire Martin Rossem, chef de lansquenets.

(2)Le roi de Perse, Tamasp Ier.

(3)Alqas Mirza, gouverneur de Shirvan. Son invasion eut lieu en 1548 mais sans succès.

36. Philippe Landgrave de Hesse	Rambouillet	19-III	Bayard	O :SAMarburg-PA-3-1837-fo.21
---------------------------------	-------------	--------	--------	------------------------------

Mon cousin, j'ay receu la lettre que m'avez escripte par monsr le conte Ringrave(1) et entendu de luy et du sr de Bassefontaine tout ce qu'ilz avoyent charge me dire de vostre part, qui m'a esté merueilleusement agreable. Et pource que je leur ay faict ample responce sur le tout et je m'asseure qu'ilz vous en rendront tresbon compte, je ne vous en diray riens davantaige et seulement vous prieray les croire et adjouster toute telle foy à ce qu'ilz vous feront entendre de par moy que feriez à ma propre personne. Priant à tant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. Escrip à Rambouillet ce xixe jour de mars m vc xlvj.

Note dorsale : reçu à Cassel le 9 avril 1547.

(1) La Croix écrit de Cassel le 1^{er} mars que «le Ringrave arriva hier en ce lieu de Saxe. Il a veu le Landgrave en passant qui est en la volonté mesmes qu'il a monstré jusques icy» (BnF, fr.6553, fo.25)

37. Sébastien de Laubespine, abbé de Bassefontaine	Rambouillet	20-III	Bayard	O: AE Acq. Extraord. 11-28 ; AN 682 Mi
--	-------------	--------	--------	--

Monsr de Bassefontaine, vous entenderez par ce porteur ce que je luy ay donné charge vous dire, auquel vous adjousterz foy comme si je luy avois baillé instructions signees de ma main, vous avisant au surplus que j'ay esté bien fort malade mais graces à nostre seigneur j'ay recouvert santé, ce que je vous prie faire entendre à mes cousins les duc de Saxe et Landgrave comme à mes bons amys, lesquelz je suis seur en auront joye et plaisir. Et à tant je prieray Dieu Monsr de Bassefontaine, qu'il vous ayt en sa garde. Escrip à Rambouillet le xxv jour de mars m vc quarante six.

38. Instr - Sébastien de Laubespine, abbé de Bassefontaine	Rambouillet	21-III		M: impr.Ribier, I, p.628
--	-------------	--------	--	--------------------------

Pour répondre à ce que le Rhingraue a dit au Roy, de la part du Duc de Saxe avec quelques aduertissements d'importance.

I. Quant à ce que le Duc de Saxe à volonté d'enuoyer son Fils aisé pardeuers le Roy, pour estre en sa tuition & garde, afin qu'aduenant quelque grande infortune audit Duc, sondit fils son vray & naturel heritier ne tombast és mains d'un Tiran son enemy. Le Roy pour la singuliere amour & affection qu'il porte audit Duc, le connoissant si vertueux, constant & magnanime Prince, comme il est, accepte volontiers sondit Fils, & quand il luy plaira le renuoyer, il le receura en sa Cour, avec bon, honorable & gracieux traitement, & pour luy ayder à s'y entretenir, luy donnera dix mille liures de pension par chacun an, & pour ledit Prince Fils de l'Electeur avec ses domestiques viure, quant à la Religion, de la foy ainsi que bon luy semblera ; toutefois si secretement, que cela n'engendre aucun scandale aux Subjets du Roy ; Et que luy, ny les siens ne prescheront, ny feront prescher pour les induire à autre foy, qu'à celle qui est tenue en ce royaume. Et le Rhingraue & pareillement le Sr. de Bassefontaine feront entendre audit Duc ce que le Roy fait pour luy en cet endroit, & qu'il en peut

auoir grande estime, pour autant qu'en son pais il ne voudroit aucunement souffrir qu'un Estranger fist le semblable.

2. Quant à l'aide que ledit Sr. Duc de Saxe demande au Roy, ledit Sr. luy a accordée sous les conditions & ainsi que luy fera entendre le Sr. de Basse-Fontaine, & des à present fait fournir comptant la somme de 100. mille Escus, & est l'aduis du Roy, que si le Land-graue est le premier assailly par l'Empereur, que le Duc de Saxe le doive sçauoir, afin de le garder de changer de propos, & de se laisser aller à la volonté de l'Empereur, & aussi que le Landgraue deura faire le semblable enuers le Duc de Saxe s'il est premierement assailly; mais quant à l'aide qui se fera par mois, ledit Seigneur Roy desire & entend qu'elle tombe entierement es mains du Duc de Saxe, par la voye de Hambourg où ledit Duc pourra enuoyer gens pour recevoir la somme avec quittance, pour de là la faire seurement porter où bon luy semblera, & fera en luy d'en distribuer partie au Land-graue, s'il voit qu'il persiste & demeure ferme à continuer la guerre contre l'Empereur, sinon, il s'en aydera luy mesme.

3. A l'égard de ce que ledit Duc desire que le Roy ouure la guerre à l'Empereur, ledit Seigneur ne le peut pour cette heure bonnement faire, pour autant qu'il est en très-bon propos avec les Anglois, de recouurer en bref Bologne, ce qu'il désire sur toutes choses de ce monde: & dauantage, les Ambassadeurs dudit Sr. Roy qui sont pardelà, sont en tres-grande esperance qu'à leurs sollicitations & poursuites, lesdits Anglois aideront ledit Duc de Saxe d'une bonne somme de deniers, & est merueilleusement à craindre que si les Anglois le voyoient en guerre ouuerte avec l'Empereur, qu'ils changeassent d'opinion, tant touchant la restitution dudit Bologne, que de fournir ladite ayde, à quoy il faut obuier.

4. Ledit Sr. de Basse-Fontaine dira au Duc de Saxe, quand il verra qu'il sera à propos, que si l'Empereur le venoit assaillir en sondit pais, apres que ledit Duc aura fait consumer quelque temps deuant l'une de ses places, & s'il voyoit qu'il fût besoin de secourir ladite place; que si lors ledit Duc est d'aduis d'employer en trois mois la dépense qu'il pouroit faire en six, & par ce moyen assembler telle force qu'il pût donner une bataille à l'Empereur, le Roy luy fera fournir en trois mois, ce qu'il fourniroit en six: mais ledit Basse-Fontaine aura égard à tenir cette chose secreete, tant audit Duc qu'au Rhingraue & autres Capitaines, sinon lors qu'il verra qu'il en sera besoin. Et en tant que touche de communiquer avec le Roy de Dannemark, & faire avec luy que s'il ne se veut déclarer, pour le moins il veuille fermer le passage du Sund, ledit Sr. Roy a enuoyé nagueres vers luy pour cet effet, & y renuoyera encores derechef.

Plus aduisera ledit Basse-Fontaine s'il sera conuenable de dire ausdits Duc de Saxe & au Land-graue, que si on leur parle d'appointement avec l'Empereur, qu'ils sont content de le faire, pourueu que ce soit par le moyen du Roy; & qu'aussi bien ils n'en voudroient point faire, qu'il n'y fût compris; si est ce que le Roy voudroit bien que l'on parlast de sa part le plus tard que faire se pourra, & fera ledit Basse-Fontaine sçauoir au Land-graue les propos qu'il aduisera & luy dira le surplus, selon qu'il verra que le temps luy pourra seruir, & faut qu'il sçache que le Rhingraue n'a instruction de dire, sinon ce que ledit Basse-Fontaine luy dira.

Le Sr. de Basse-Fontaine sera aduertuy, comme par les lettres que le Roy a aujourd'huy receue de la Croix, il semble que le Land-graue est en quelque opinion, suiuant l'aduis des Gentils-hommes de son pais, que si l'Empereur vouloit venir à paix avec luy à honnestes conditions, qu'il seroit pour y entrer; & qu'en ce cas il desireroit que ce que je donne à luy & au Duc de Saxe, cedast entièrement au profit dud. Duc & qu'encores qu'il l'eust receu, il seroit content de le rendre pour cet effet; sur quoy ledit Basse-Fontaine, ensemble le Rhingraue & la Croix regarderont ce qu'il leur semblera estre à faire; car si tant estoit que du vouloir & consentement dudit Land-graue cela se peut faire, & les deniers seurement portez audit Duc de Saxe; mais aussi il faut bien regarder que si ce n'estoit bien du vouloir dudit Land-Graue, il y auroit grand danger qu'il fist détroussee toute la somme en chemin. Parquoy le Roy remet cela à la discretion des dessusdits qui sont sur les lieux; & d'autre-part il est à

esperer que le Land-Graue, après qu'il aura entendu la bonne négociation qu'ont fait les Députés dudit Duc & de luy il se deliberera & resoudra de suivre vne même fortune avec ledit Duc de Saxe. En outre, le Roy est d'aduis que ledit Basse-Fontaine & le Rhingraue regardent quels gens il y a alentour du Duc de Saxe, qui ayent crédit & autorité envers luy, & qui voulussent prendre pension du Roy, pour entretenir leur M^e en la bonne volonté où il est de present & regarderont de quelle pension ils se voudroient contenter, pour apres enuoyer les noms au Roy, qui leur en fera promptement réponse. Plus sera aduertie ledit Basse-Fontaine, comme le Roy a eu certaines nouvelles de ses gens à Andrinopoly du 27. Janvier, comme le Turc a fait vne bien grosse conqueste de 25 grosses places sur l'entrée des Indes, sans que jamais le Sophy se soit osé remuer, & que ledit Turc continuoit de faire grands preparatifs pour venir à Vienne. Fait à Rambouillet le 21. Mars 1547.

39. Le Parlement de Paris	Rambouillet	24-III	Bochetel	CR: AN, X/40r-v1A 1559, fo.341; C: U/2037, fo.
---------------------------	-------------	--------	----------	--

De par le Roy.

Nos amés et feaux, nous avons entendu les difficultés que le greffier du Tillet nous apportees de vostre part, pour lesquelles vous avés jusques icy differé et differés encores à present recevoir maistre Anthoine Henneton en l'office de conseiller lay en nostre cour de Parlement de la nouvelle creation dont l'avons pourveu par le trespas de feu maistre Jean de Longuejue.(1) Et pource que nous ne voulons ny entendons que pour lesdictes difficultés la reception dudict Henneton soit aucunement retardee, attendu mesmement que l'eedict de suppression des offices vaccants de nostredite cour n'est encore publié en icelle, à cette cause nous vous mandons et expressement enjoignons que, nonobstant icelles difficultés et veu les raisonnables causes et occasions qui nous ont meu à le pourveoir dudict office à plain contenues en ses lettres de provision, vous ayés à recevoir ledict Henneton au serment et le mettre et instituer en possession dudict office pour en jouir ainsi qu'il est contenu et déclaré en sesdictes lettres. Et quant aux remonstrances que ledict du Tillet nous a semblablement apportees sur le fait de la suppression des offices anciens de nostredite cour, soyent clerks ou lays, nous vous ferons de brief entendre nostre intention sur ce par les lettres patentes que vous ferons expedier à cette fin. Donné à Rambouillet le vingt quatriesme jour de mars mil cinq cens quarante six.

Présentée le 26 mars par Jean du Tillet. Ces lettres «luy ont esté baillees au voyage qu'il a nagueres fait pardevers le chancelier de France par ordonnance de ladite cour.»

(1) Remplacé après décès le 20 janvier 1547 (*CAF*, V, 164, 15505 – par «Antoine Senneton» - en raison du mariage de Henneton avec la fille de Guillaume Millet, médecin ordinaire du roi).

40. Sébastien de Laubespine, abbé de Bassefontaine	Rambouillet	25-III		M : BnF, fr.6553, fo.16; Ribier, I, p.635
--	-------------	--------	--	---

Monsr de Bassefontaine, les ambassadeurs du duc de Saxe et du Lantgrave ensemble le docteur Bruno sont retournez d'Angleterre et apres avoir ouy tout ce qu'ilz ont rapporté, qui ne sembloit estre aultre chose q'ung essay de propoz et termes generaulx pour me faire declairer à la guerre, qui est en somme que les Angloys feront ayde aux Protestans mais qu'ilz saient que je leur vueille faire. Surquoy, je leur ay fait faire toutes les remonstrances possibles pour tirer d'eulx la verité. Et en conclusion ne s'en est tiré aultre chose sinon qu'ilz en avoient bonne esperance. Sur quoy le vischancellor de Saxe a prins resolution de s'en retourner en Angleterre et Bruno. Et quant au conseiller du Lantgrave, il s'en doit aller par devers led. Lantgrave et le duc de Saxe et affin que chacun s'en aille avecques bonne bouche, je leur ay fait tenir bons et honnestes propoz sans leur declairer plus avant mon

intention qu'ilz n'ont voulu declairer celle d'Angleterre, le tout principalement pour le respect du bien que je desire aux Protestans et mesmement aud. de Saxe, qui se monstre constant et si magnanime comme il fait et de vray ay fait parler à part aud. vischancellor comme à personnage qui m'a semblé de grant probité et pour faire venir promptement au point les Anglois pour la contribucion / et eviter toutes longueurs et prolixitez. Et pour demonstrer de plus an plus la syncere amytié que je porte aud. duc de Saxe, j'ay voulu renvoyer le baron de la Garde mon conseiller et chambellan jusques en Angleterre avecques pouoir de traicter de nouveau ; et oultre la ligue dernièrement faicte et le pouoir derrenierement envoyé, pour le fait et advantaige desd. Protestans et en oultre offrir pour venir à cest effect que s'ilz fournissent trente que je fourniray quarante, ce que vous ferez entendre aud. duc de Saxe et regarderez de favoriser en tout ce qui vous sera possible led. duc de Saxe. Et si tant est que le Lantgrave ne veuille demourer joins et ferme avecques luy, vous ensuyvrez ce qui est contenu en l'instruction que vous a porté le Ringrave. Et pourrez advertir dadvantaige mes amys de par delà de la griefve malladie de l'empereur, si dadvantaige elle leur estoit cellée. Qui sera la fin, priant Dieu, Monsr de Bassefontaine etc. A Rambouillet le xxve mars m vc xlvj.

[PS] J'ay cellé aud. Bruno, qui est pensionnaire d'Angleterre, l'aide que je foiz affin que l'Anglois sachant que j'eusse jà fourny, ne fist le froit et le long, si est ce que je n'ay rien diminué de la volonté que je vous ay declairé, laquelle m'est augmentee de jour à autre par la victoire dud. duc de Saxe.(1)

(1) Supprimé par Ribier.

41. Sébastien de Laubespine, abbé de Bassefontaine	Rambouillet	[25]-III	Bayard	O: vente Villebon; AE Acq. Extraord. 11-28 ; AN 682 Mi (I-192)
--	-------------	----------	--------	--

Bassefontaine, si mieulx ne peult concluera avec les duc de Saxe et Langrave, que le Roy leur fournira la somme de quarante mil escuz par moys tant qu'ilz feront la guerre et tiendront armee de vingt cinq mil hommes de pied et de quatre à cinq mil chevaux, laquelle ilz contynueront six moys entiers et consecutifz à commencer au jour que lesd. xl^m escuz seront delivrez et à la charge qu'ilz ne feront appointement avec l'empereur, sans que le Roy y soit compris comme principal contrahent et qu'ilz s'obligeront que si l'Empereur faict la guerre au Roy ilz seront tenez luy ayder à leurs despens de gens de cheval et de pied jusques à la somme de vingt mil escuz par moys pour aultant de temps que le Roy les aura aydez de xl^m escuz par moys. Et n'entend touteffoys led. seigneur que lesd. duc de Saxe et Landgrave ne puissent appointer avec l'Empereur aux condicions susd. durant lesd. six moys. Et oultre seront tenez lesd. de Saxe and Landgrave ayder et favoriser les collonelz et capitaines que le Roy ordonnera pour lever gens de pied en leurs pays et pour les conduire jusques à la frontiere de France.

FRANCOYS

Faict à Rembouillet en mars l'an 1546 avant pasques.

[Confusion du secrétariat ? Instruction par un secrétaire des commandements, authentiquée, cependant, par la signature du roi. Note dorsale : «Charge du roi à l'abbé de Bassefontaine pour continuer les Protestans»]

42. Antoine Guillart, sr du Mortier	Rambouillet	26-III		M: BnF, fr.6553, fo.7; Ribier, I, p.633
-------------------------------------	-------------	--------	--	---

Monsr du Mortier, <j'ay receu deux de voz lettres, la derniere du ix^e de ce moys, par

lesquelles>(1) j'ay entendu la bonne volonté de nostre st pere touchant le mariage du seigneur Horace avecques la fille naturelle de mon filz,(2) qui me donne à congnoistre l'amytié que nostre st Pere me porte. Et aussi il peult bien juger l'envye que j'ay de son alliance par ce que vous luy avez dis du contentement que j'auray de vingtcinq mille francz de rante en France, qui est diminucion de la moytié de ce qui avoit esté mis en avant, {et que j'ay preferé son alliance à plusieurs autres.}(3) Et peult croire sa sainteté qu'elle ne m'experimentera en chose qu'elle ne congnoisse de plus en plus la syncere amytié que j'ay porté et porte à luy et à toute sa maison, et que de ma part n'a esté faicte mention de ligue deffensive à aultre fin que pour la conservacion et seureté d'elle, des siens et du st siege apostolique. Et n'ay aucune volonté qu'il s'en parte sinon quand sa sainteté la trouvera prouffitable, necessaire et avantageux pour elle, ce que je pense qu'elle fera par son bon et sage jugement, pour aultant qu'il ne se peult trouver meilleur ne plus seur moyen pour garder que l'empereur par sa convoytise insatiable / de dominer ne viegne à ruyner particulièrement ung chacun qu'il trouvera sans appuy, pour en fin assubjectir l'universel et le mettre en servitude soubz sa tyrannie. Et quand à ce que vous m'escripvez avoir entendu des actions du Cardinal Freneze, je ne scay si l'on le doit estimer si affectionné à ses passions que l'on puisse croire qu'il face telle entreprinses sans le sceu de nostre st pere. Toutesfoiys il sera bon de n'en faire semblant et tousjours essayer de descouvrir l'affaire plus avant affin que l'on puisse mieulx congnoistre quelle foy l'on debvra adjouster à ce qui sera mis en avant de ce costé là. Et ce pendant, il faudra entretenir nostred. st pere des plus gracieulx et honnestes propoz que faire ce pourra pour le garder de trop se laisser aller aux affections de l'empereur si aultre gaing l'on n'en peult recouvrer. Et à cella vous userez de la plus grande dexterité qu'il vous sera possible {et que vous sera maintenant plus facile à faire qu'il n'a esté parcydevant, pour autant que l'empereur, ainsi que Mesnage m'a escript du xvije de ce moys de Norlinguen, a fait responce au nonce de sa sainteté, luy parlant de la deliberacion qu'elle avoit prinse d'envoyer pardevers luy ung legat pour soy congratuler de la victoire qu'il avoit eue contre les Allemains et le prier de les reduire à l'obeissance de l'eglise, et pareillement le nouveau Roy d'Angleterre, iceluy empereur a fait responce aud. nunce avec courroux qu'il y avoit plusieurs ans que le pape l'avoit trompé, et sy n'eussent esté les Venissiens puis peu de jours, il eust esmeu et eslevé toute l'Ytallie contre luy empereur, et que led. nunce pouoit bien escrire aud. cardinal que s'il ne venoit pour autres affaires vers l'empereur, qu'il s'en retournast à Rome où autrement led. empereur donneroit ordre qu'il seroit au premier ranc s'il failloit combatre le duc de Saxe. Parquoy, considerant toutes ces choses, la grieve maladie où est tumbé led. empereur, comme vous verreez par le double des lettres de Mesnage que je vous envoie, et aussi que le duc de Saxe prospere [et poursuyt l'empereur] et la venue du Turq en la Chrestienté, qu'il seroit à propoz de differer et remectre le concille à quelque autre temps qu'il y eust paix en la Chrestienté, dont vous luy pourrez parler, luy remonstrant que ce que j'en diz est pour ce que j'extyme ceste delaiz tresnecessaire pour le bien du st siege et de toute la Chrestienté.}(2) Sur quoy faisant fin, je prieray Dieu, monsr du Mortier, qu'il vous ait en sa garde. A Rambouillet le xxvj^e jour de mars m vc xlvj.

(1)Passage supprimé par Ribier

(2) La mariage d'Orazio Farnese duc de Castro(m.1553) avec Diane de France qui s'accomplit le 14 février 1552.

(3)Passages ajoutés dans la minute.

La mort du roi à Rambouillet, le 31 mars 1547 «à 2 heures du soir», ou entre 1 et 2 de l'après-midi.